

Commission de la formation et de la vie universitaire | CFVU Séance plénière du 17 avril 2023

Délibération n°2023-20

Objet : [AVIS] Attribution de la Prime de Responsabilités Pédagogiques pour la fonction de responsable de diplômés au titre de l'année 2022-2023.

Pièce(s)-jointe(s) : Liste complémentaire des fonctions de responsable de diplômés ouvrant droit à la Prime de Responsabilités Pédagogiques au titre de l'année universitaire 2022-2023.

VU le code de l'Éducation ;

VU le décret n°99-855 du 4 octobre 1999 instituant une Prime de Responsabilités Pédagogiques dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et notamment ses articles 2 et 3 ;

VU l'arrêté du 4 octobre 1999 fixant la liste des personnels de l'enseignement supérieur pouvant bénéficier de la Prime de Responsabilités Pédagogiques (PRP) instituée par le décret n°99-855 du 4 octobre 1999 ;

VU les statuts de l'université d'Orléans.

Considérant ce qui suit :

Une Prime de Responsabilités Pédagogiques, non soumise à retenues pour pension, est instituée dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Cette prime correspond à des responsabilités pédagogiques spécifiques exercées en sus des obligations de service. Il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) d'émettre un avis sur la répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation telle qu'allouée par le Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : La CFVU émet un avis favorable portant sur l'attribution complémentaire de la Prime de Responsabilités Pédagogiques pour la fonction de responsable de diplômés au titre de l'année 2022-2023.

Article 2 : la présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Effectif Statutaire :	40	Quorum :	19
Membres en exercice :	38	Membres présents :	18
		Membres représentés :	5
		Total :	23

Décompte des votes :

Votants :	23	Pour :	22
Refus de participer au vote :	-	Contre :	-
Suffrages exprimés :	22	Abstention :	1

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 09 mai 2023

La Présidente du Conseil Académique



Caroline Andrezza

Destinataires de la délibération :

Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,
Vice-Président formation et vie universitaire,
La direction des services généraux,
La direction générale des services adjoint à la formation – Vie étudiante
Service juridique de l'université d'Orléans.

Modalité de recours contre la présente délibération :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université d'Orléans, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans. Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.

PCA PRP des enseignants 20222023				
rappel : 1 point = 3 heures HTD				
Fonctions ouvrant droit à une PRP ou à une PCA	Points primes (pour rappel)	Montant Maximum associé à la fonction	PCA ou PRP	Observations à titre d'information
Responsables de structures internes composantes				
Responsable de Formation - Diplômes Universitaires Dialogue social	9,66	1200,00	PRP	Ressources propres SEFCO
Responsable de Formation - Diplômes Universitaires - Fiducie	9,66	1200,00	PRP	Ressources propres SEFCO
Responsable de Formation - Diplômes Universitaires - Droit, religion et sociétés	9,66	1200,00	PRP	Ressources propres SEFCO
Responsable de Formation - Diplômes Universitaires - Préparation mentale appliquée à la performance sportive	9,66	1200,00	PRP	Ressources propres SEFCO
Responsable pédagogique M2 Finance - Ingénierie bancaire et financière - Conseiller clientèle de professionnels (en alternance)	12,50	1553,00	PRP	Ressources propres SEFCO
Responsable pédagogique M1 Finance - Ingénierie bancaire et financière - Conseiller clientèle de professionnels (en alternance)	12,50	1553,00	PRP	Ressources propres SEFCO
Responsable pédagogique LP assurance banque finance -Conseiller gestionnaire de clientèle (en alternance)	12,50	1553,00	PRP	Ressources propres SEFCO
Responsable pédagogique M2 Ingénierie et management des organisations - Administration des entreprises (en alternance)	12,50	1553,00	PRP	Ressources propres SEFCO
TOTAL	88,64	11 012,00		

